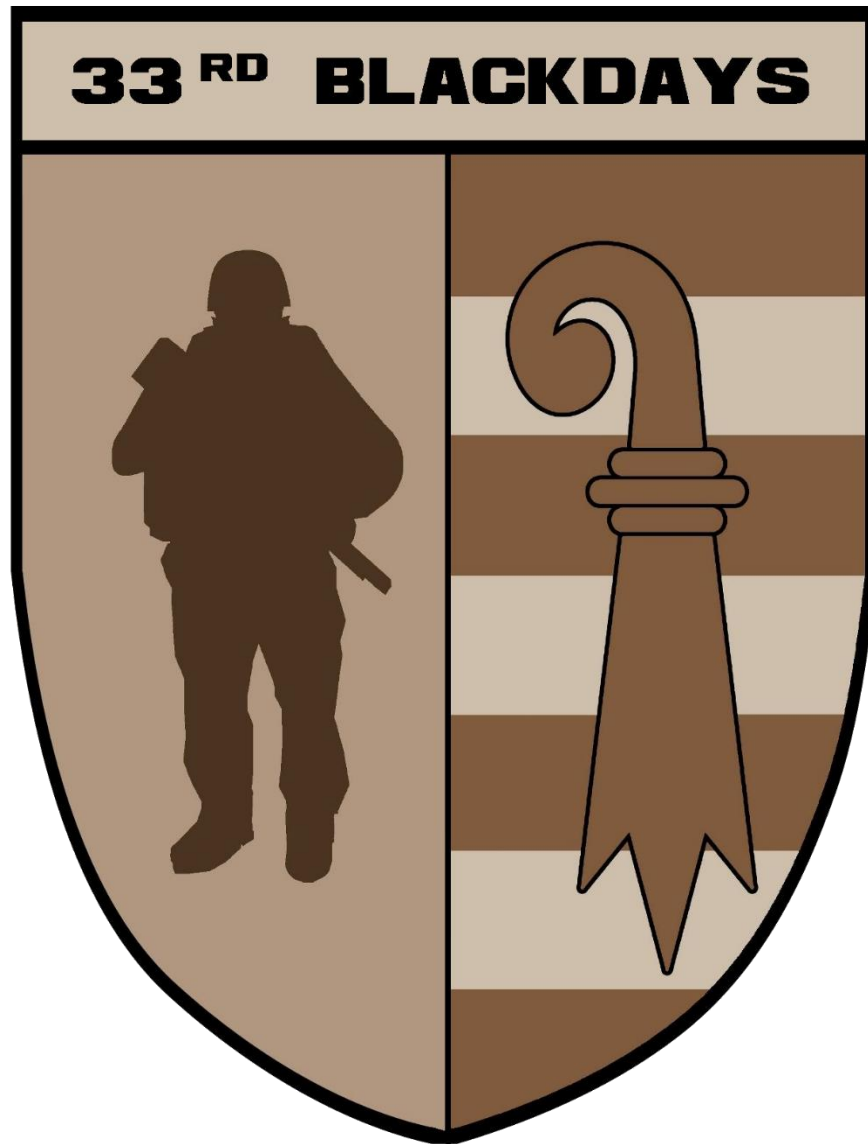


# 33Rd Blackday's



## Règlement

Mars 2026

## Table des matières

Règlement.....	1
CHAPITRE 1 Sécurité.....	3
Article 1 En général.....	3
Article 2 : Zone neutre.....	4
CHAPITRE 2 : Règles de jeux.....	5
Article 3 : En général.....	5
Article 4 : Joueurs.....	5
Article 5 : Touches.....	5
Article 6 : Respawn.....	5
CHAPITRE 3 : Répliques et munitions.....	6
Article 7 : Répliques.....	6
Article 8 : Procédure.....	7
Article 9 : Munitions.....	7
Article 10 : Equipement non-répertorié.....	7
CHAPITRE 4 : Grenades à billes et fumigènes.....	7
Article 11 : Grenades à billes.....	7
Article 12 : Fumigènes.....	8
CHAPITRE 5 : Participation de joueurs non-membres.....	8
Article 13 : Principes.....	8
Article 14 : Perception et contrôle.....	8
CHAPITRE 6 : Mesures disciplinaires.....	8
Article 15 : Eviction de la 33rd Blackday's et de ses terrains de jeux.....	8
Article 16 : Compétences.....	8
Article 17 : Recours.....	9
CHAPITRE 7 : Dispositions finales.....	9
Article 18 : Champs d'application.....	9
Article 19 : Validité et entrée en vigueur.....	9
Article 20 : Avenants et correctifs.....	9

# CHAPITRE 1 Sécurité

## Article 1 En général

- Quiconque évoluant sur la surface de jeu doit être muni d'une paire de lunettes de protection de softair vendue comme telle ou répondant aux normes de protection minimales EN 166 B, équivalentes ou supérieures. Il est en outre recommandé de porter un masque facial de paintball ou de softair vendu comme tel ou répondant aux normes suscitées. Des contrôles exhaustifs seront effectués uniquement auprès des joueurs mineurs et ponctuelles auprès des joueurs majeurs.
- Le comité se réserve le droit de déclarer invalides les lunettes qu'il juge trop fragiles.
- En aucun cas les lunettes de protection ne doivent être retirées sur la surface de jeu.
- En cas de présence de personnes externes à la partie de jeu, telles que promeneurs ou badauds, sur le terrain de jeux, la partie sera immédiatement stoppée, les joueurs cesseront leurs tirs et resteront à leur place.
- L'arrêt de jeu doit être annoncé par chacun de manière à être entendu et compris du maximum de joueurs possible par les mots 'halte au jeu'.
- On attendra alors que lesdites personnes aient quitté le périmètre de jeu avant de reprendre la partie.
- La reprise du jeu est annoncée par les arbitres par le terme 'reprise'. L'annonce est relayée par chaque joueur.
- Le joueur évolue en pleine connaissance des risques liés à la pratique du soft air et en aucun cas la 33Rd Blackday's ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.
- Le joueur s'engage à respecter les quatre règles de sécurité suivantes :
  1. Toutes les répliques sont toujours considérées comme chargées.
  2. Ne jamais pointer le canon de sa réplique sur quelque chose que l'on ne veut pas atteindre.
  3. Garder l'index hors de la détente tant que le dispositif de visée n'est pas sur le but.
  4. Être sûr de son but et de son environnement.
- L'alcool et les drogues sont interdit du début à la fin de l'événement, pauses comprises.
- En cas de casse, le joueur qui l'a occasionné averti immédiatement les membres de l'organisation.
- Tout objet mis à disposition ou prêté doit être restitué à la fin de l'évènement sous peine d'être facturé.

## Article 2 : Zone neutre

- Durant chaque partie de jeu une zone neutre sera établie.
- Elle servira de lieu de campement et de regroupement pour les joueurs.
- La zone neutre n'est pas considérée comme faisant partie du périmètre de jeu.
- Elle devra être clairement définie.
- Dans cette zone il est en outre interdit :
  1. De pointer un tiers avec une réplique ;
  2. De tirer.
- De plus il est obligatoire de :
  1. Sécuriser ses répliques et de la pointer vers le sol ;
  2. Suivre les instructions des membres de l'organisation (arbitres et membres du comité) ;
  3. Retirer le magasin de ses répliques ;
  4. Décharger ses répliques (avant d'entrer dans la zone neutre).
  5. Porter des lunettes de protection au sens de l'Art.1, al.1 lorsqu'une partie est en cours.

## CHAPITRE 2 : Règles de jeux

### Article 3 : En général

- Les règles du présent chapitre s'appliquent d'office lors des parties de jeux de la 33rd Blackday's à tous les joueurs, sauf dispositions contraires des organisateurs.

### Article 4 : Joueurs

- Il existe deux catégories de joueurs :
  1. Actifs (en jeu);
  2. Touchés ou out.
- Chaque joueur débute la partie de jeu en tant que joueur actif.
- Le joueur actif est libre d'action sur le périmètre de jeu.
- Le joueur touché ne peut faire usage de répliques ou transmettre des informations sur le déroulement de la partie de jeu aux joueurs actifs.
- Un joueur peut demander à n'importe quel autre joueur la couleur ou le nom de son équipe. Celui-ci peut rester muet ou annoncer sa couleur mais en aucun cas n'a le droit de mentir.

### Article 5 : Touches

- Le joueur actif est déclaré touché après avoir reçu au moins un impact de bille direct sur une quelconque partie de son corps ou de son équipement.
- La réplique et ses accessoires sont considérés comme équipement au sens de l'article 5, alinéa 1.
- Les ricochets ne comptent pas pour des impacts.
- Lors de la touche, le joueur touché prononce de vive voix un terme définissant son statut de hors-jeu.
- Les joueurs sont tenus de prendre en compte chaque touche et de faire preuve de fairplay.
- En cas de doute, le joueur se déclare hors-jeu.

### Article 6 : Respawn

- Le respawn ne s'applique que lorsque les organisateurs l'ont expressément précisé.
- Le respawn consiste en un changement en cours de jeu du statut du joueur de «touché» à «actif». Il se pratique en une zone clairement définie par les organisateurs.
- Lorsqu'un joueur touché se rend dans cette dite zone, il devient joueur actif après une attente défini par les organisateurs lors du briefing de début de partie.
- La zone de respawn n'est pas considérée comme faisant partie du périmètre de jeux, néanmoins le port de lunettes de sécurité y est obligatoire, et seuls les joueurs touchés peuvent y pénétrer.

- Il est interdit de contenir les joueurs de l'équipe adverse dans leur zone de respawn et ainsi les empêcher de retourner en jeu.

## CHAPITRE 3 : Répliques et munitions

### Article 7 : Répliques

- La 33rd Blackday's accepte uniquement les répliques de soft air vendues comme telles pour autant qu'elles ne développent pas une puissance supérieure à 3 joules et qu'elles aient été contrôlées et catégorisées par un membre du comité et/ou de l'organisation.
- L'utilisation des répliques est catégorisée en quatre catégories d'utilisation, de puissance limitée, et ce quel que soit le mode de fonctionnement :

Règlementation des puissances																	
Masse de la bille [g]	0.20	0.23	0.25	0.28	0.30	0.32	0.36	0.40	0.43	0.45	0.48	0.50	0.58	0.62	Joule max	Distance de sécurité [m]	Type de tir
<b>Catégorie 1</b>																	
Vitesse max [m/s]	109.54	102.15	97.98	92.58	89.44	86.60	81.65	77.48	74.71	73.03	70.71	69.28	64.33	62.22	1.20	3	Coup par coup & Automatique
Vitesse max [fps]	359	335	321	304	293	284	268	254	245	240	232	227	211	204			
<b>Catégorie 2</b>																	
Vitesse max [m/s]	118.32	110.34	105.83	100.00	96.61	93.54	88.19	83.67	80.69	78.88	76.38	74.83	69.48	67.20	1.40	10	Coup par coup
Vitesse max [fps]	368	362	347	328	317	307	289	274	265	259	251	246	228	220			
<b>Catégorie 3</b>																	
Vitesse max [m/s]	137.84	128.54	123.29	116.50	112.55	108.97	102.74	97.47	94.01	91.89	88.98	87.18	80.94	78.29	1.90	30	Coup par coup
Vitesse max [fps]	452	422	404	382	389	358	337	320	308	301	292	286	266	257			
<b>Catégorie 4</b>																	
Vitesse max [m/s]	173.21	161.51	154.92	146.39	141.42	136.93	129.10	122.47	118.12	115.47	111.80	109.54	101.71	98.37	3.00	30	Coup par coup Avec réarmement manuel
Vitesse max [fps]	568	530	508	480	464	445	424	402	388	379	367	358	334	323			

$$\text{Formule de l'énergie cinétique : } E[j] = 0.5 * M[g] * V^2[m/s]$$

- Il est interdit de modifier sa réplique ou son grammage durant la journée. Sinon une nouvelle réévaluation de la puissance doit être effectuée.
- Il est en outre formellement interdit d'ôter, de modifier ou de changer le signe distinctif relatif à la catégorie sur une réplique sans l'accord d'un membre du comité.
- L'utilisation de répliques d'armes blanches est autorisée dans la mesure où ladite réplique est constituée d'une lame souple, non contondante et non coupante ne dépassant pas les 20 cm.
- Toute réplique de poing développant plus de 1,20 joules est formellement interdite.
- Seules les répliques sur lesquelles un mouvement de charge doit être opéré entre chaque tir sont autorisées dans la catégorie 4
- Seul les répliques de type mitrailleuse, pour autant qu'elles soient dans la catégorie 1 sont autorisées à tirer en full automatique.
- Tout joueur équipé d'une réplique de catégorie 3 ou 4 doit impérativement être également équipé d'une réplique de poing de catégorie 1.
- Vu leur principe de fonctionnement, les lance-grenades de soutien ne peuvent pas subir de contrôle radar. La distance de sécurité est donc limitée à 5 mètres quel que soit le type de grenade utilisé.

- En vertu de l'Art.9, Al.1 et 2, tous les projectiles n'entrant pas dans la catégorie des projectiles autorisés sont interdits.
- Les grenades ne doivent être chargées qu'avec du gaz pour réplique de soutien vendu comme tel.

### Article 8 : Procédure

- Le joueur présente sa réplique à un membre du comité qui vérifie la vitesse de sortie des billes du canon à l'aide d'un radar.
- Il effectue au minimum quatre mesures et selon la mesure la plus haute, attribue une catégorie à la réplique selon le tableau susmentionné.
- Les mesures sont effectuées avec les billes utilisées en jeu, le Hop-up étant réglé tel qu'il est utilisé pendant le jeu.

### Article 9 : Munitions

- Seules les billes de calibre de 6 ou 8 mm biodégradables sont autorisées au sein de la 33rd Blackday's.
- Sont strictement interdites :
  1. Les billes contenant de la peinture
  2. Les billes métalliques
  3. Les billes en verre

### Article 10 : Equipement non-répertorié

- Tout équipement non répertorié ou pris en compte par le présent règlement doit être présenté avant chaque événement.
- Le comité et/ou les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou exclure les éléments présentés à tout moment.

## CHAPITRE 4 : Grenades à billes et fumigènes

### Article 11 : Grenades à billes

- Seules sont autorisées au sein de la 33rd Blackday's, les grenades à main à billes vendues comme telles, qui ne sont pas pyrotechniques et qui ont été approuvées par le comité. Le comité établit une liste des grenades à mains à billes autorisées.
- L'effet de touche se fait par les projectiles prévus à cet effet. A défaut chaque joueur actif se trouvant dans un rayon de 5m autour du lieu de la détonation est réputé touché.
- En cas de jeu dans des lieux fermés, tout joueur se trouvant dans la même pièce qu'une grenade lors de sa détonation est réputé touché.
- Les organisateurs de parties de jeu décident librement des opportunités d'utilisation lors des parties de jeu.

## Article 12 : Fumigènes

- Seuls les fumigènes vendus comme tels et en vente libre sur le territoire de la Confédération ou autorisés à l'importation sont autorisés au sein de la 33rd Blackday's pour autant que le terrain ne soit pas naturel.
- Le comité et/ou les organisateurs se réservent néanmoins le droit d'interdire des fumigènes jugés trop puissants ou ayant un caractère nocif pour la santé ou l'environnement.
- Le comité et/ou les organisateurs se réservent également le droit d'interdire les fumigènes si leur utilisation peut gêner le jeu d'une quelconque manière.
- Les utilisateurs de fumigènes s'engagent à ne pas faire une utilisation abusive de tels moyens en cours de jeu.

## CHAPITRE 5 : Participation de joueurs non-membres

### Article 13 : Principes

- Les non-membres désirant prendre part aux activités de la 33rd Blackday's, en particulier ses parties de jeu, devront s'acquitter d'une participation financière.
- Ces derniers devront en outre s'annoncer d'avance aux organisateurs.
- Le comité fixe le montant de la participation ainsi que les activités y étant soumises.

### Article 14 : Perception et contrôle

- Les membres du comité ainsi que les organisateurs sont compétents quant à la perception de cette participation financière et quant au contrôle de son application.

## CHAPITRE 6 : Mesures disciplinaires

### Article 15 : Eviction de la 33rd Blackday's et de ses terrains de jeux

- Sera puni d'éviction de la 33rd Blackday's et/ou de ses parties de jeu temporairement ou de manière définitive quiconque n'aura intentionnellement pas respecté le présent règlement ou qui, par sa conduite, mets en danger les participants et/ou nuit par son comportement ou ses propos à la réputation ou aux intérêts de la 33rd Blackday's.
- Si l'auteur a agi par négligence la peine pourra être diminuée. Pour les cas de peu de gravité aucune mesure ne sera prise.

### Article 16 : Compétences

- Le comité ainsi que les organisateurs de la partie sont les seuls compétents pour prononcer et appliquer des mesures disciplinaires. Il tient compte des circonstances des actes et traite chaque cas et ce de manière impartiale
- Tout membre de la 33rd Blackday's est tenu de signaler au comité toute infraction aux présents règlements.

## Article 17 : Recours

- Les décisions prises par le comité en matière disciplinaire peuvent faire l'objet d'un recours devant l'assemblée générale.
- Les recours devront être dûment motivés et présentés au comité dans un délai d'un mois à compter du jour du verdict du comité.

## CHAPITRE 7 : Dispositions finales

### Article 18 : Champs d'application

- Le présent règlement s'applique à toute personne prenant part à une manifestation de la 33rd Blackday's, telle que les parties de jeu, ainsi qu'à ses membres.
- Le présent règlement peut être modifié de manière provisoire par les membres actifs jusqu'à la prochaine assemblée générale.

### Article 19 : Validité et entrée en vigueur

- Le présent règlement de la 33rd Blackday's a été accepté par le comité le 15 février 2019. Il entre immédiatement en vigueur.

### Article 20 : Avenants et correctifs

- En date du 28.03.2024, des modifications sont apportées à l'article 7. La mesure de puissance est dorénavant réalisée en joule avec la bille de jeu.
- En date du 28.04.2026, des modifications sont apportées à l'article 1. La norme des lunettes de sécurité a été revue. Et une annotation sur la restitution des objets à disposition a été ajoutée. Un ajout sur l'annonce de la couleur d'équipe a été ajouté à l'article 4.

.....

Au nom de la 33rd Blackday's

Le président :



Le secrétaire :



Le trésorier :



Le présent règlement est disponible en tout temps sur le site [www.33rdblackdays.com](http://www.33rdblackdays.com) et à la table des inscriptions lors des parties